Démarche : Formulaire de demande de mobilité pour la carte professionnelle de

conducteur de taxi

: Bureau des taxis, VTC et VMDTR Organisme

Identité du demandeur

Formulaire

☐ 11 - Aude

Vous souhaitez effectuer une demande de mobilité pour votre carte professionnelle de conducteur de taxi, car vous voulez poursuivre votre activité dans un autre département que celui dans lequel où vous avez obtenu votre examen

Avertissement légal : Article 441-1 et 441-2 du code pénal

Toute fraude sera signalée au procureur de la République et fera l'objet de poursuites judiciaires. Le délit de faux ou d'usage de faux est puni de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. Lorsque le faux concerne un document délivré habituellement par une administration (comme une carte d'identité, un passeport, une carte Vitale, etc.), les peines sont portées à 5 ans d'emprisonnement et

75 000 € d'amende. Les personnes qui fabriquent et utilisent de faux documents encourent les mêmes sanctions.

é

Indiquez le département pour lequel vous sollicitez votre mobilit Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 01 - Ain
☐ 02 - Aisne
03 - Allier
04 - Alpes-de-Haute-Provence
05 - Hautes-Alpes
06 - Alpes-Maritimes
07 - Ardèche
08 - Ardennes
09 - Ariège
☐ 10 - Aube

Formulaire de demande de mobilité pour la carte professionnelle de conducteur de taxi
12 - Aveyron
13 - Bouches-du-Rhône
14 - Calvados
15 - Cantal
16 - Charente
17 - Charente-Maritime
☐ 18 - Cher
19 - Corrèze
21 - Côte-d'Or
22 - Côtes-d'Armor
23 - Creuse
24 - Dordogne
25 - Doubs
26 - Drôme
27 - Eure
28 - Eure-et-Loir
29 - Finistère
2A - Corse-du-Sud
2B - Haute-Corse
☐ 30 - Gard
31 - Haute-Garonne
☐ 32 - Gers
33 - Gironde
34 - Hérault
35 - Ille-et-Vilaine
☐ 36 - Indre
37 - Indre-et-Loire
☐ 38 - Isère
☐ 39 - Jura
40 - Landes
41 - Loir-et-Cher
42 - Loire
43 - Haute-Loire

Formulaire de demande de mobilité pour la carte professionnelle de conducteur de taxi
45 - Loiret
☐ 46 - Lot
47 - Lot-et-Garonne
48 - Lozère
49 - Maine-et-Loire
50 - Manche
51 - Marne
52 - Haute-Marne
53 - Mayenne
54 - Meurthe-et-Moselle
55 - Meuse
56 - Morbihan
57 - Moselle
☐ 58 - Nièvre
☐ 59 - Nord
☐ 60 - Oise
☐ 61 - Orne
62 - Pas-de-Calais
63 - Puy-de-Dôme
64 - Pyrénées-Atlantiques
65 - Hautes-Pyrénées
66 - Pyrénées-Orientales
67 - Bas-Rhin
68 - Haut-Rhin
69 - Rhône
70 - Haute-Saône
71 - Saône-et-Loire
72 - Sarthe
73 - Savoie
74 - Haute-Savoie
75 - Paris
76 - Seine-Maritime
77 - Seine-et-Marne

Formulaire de demande de mobilité pour la carte professionnelle de conducteur de taxi				
79 - Deux-Sèvres				
80 - Somme				
□ 81 - Tarn				
82 - Tarn-et-Garonne				
□ 83 - Var				
84 - Vaucluse				
85 - Vendée				
86 - Vienne				
87 - Haute-Vienne				
88 - Vosges				
89 - Yonne				
90 - Territoire de Belfort				
91 - Essonne				
92 - Hauts-de-Seine				
93 - Seine-Saint-Denis				
94 - Val-de-Marne				
95 - Val-d'Oise				
971 - Guadeloupe				
972 - Martinique				
974 - La Réunion				
Informations sur le titre à renouveler				
Indiquez le département de la préfecture ayant initialement délivré la carte professionnelle de conducteur de TAXI, ou ayant traité la dernière demande de mobilité				
Indiquez le numéro de la carte professionnelle de conducteur de TAXI				
Informations personnelles				
Civilité Mme				
Nom de naissance				

Formulaire de demande de mobilité pour la carte professionnelle de condu- lom d'usage	cteur de
énom(s)	
é(e) le	
ays de naissance	
fille de naissance	
Iom du père	
rénom du père	
Nom de jeune fille de la mère	
rénom de la mère	
Pépartement de résidence	
dresse de résidence	
Coordonnées	
Éléphone portable	
· ·	
Adresse mail	 1

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire, ainsi que l'authenticité des documents joints.

Article 441-6 du code pénal :

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique (...) par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Article 441-7 du code pénal :

Formulaire de demande de mobilité pour la carte professionnelle de conducteur de taxi Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le
fait : 1º d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts () 2° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. ()
Conformément à l'article L. 3120-2-2 du Code des transports, l'exercice de la profession de conducteur de taxi nécessite d'être titulaire d'une carte professionnelle délivrée par l'autorité administrative.
Cette carte est délivrée par le préfet de votre lieu d'exercice.
Cochez la mention applicable Oui
Non
Fait à
Le
Pour obtenir votre carte professionnelle, vous devez joindre les documents suivants au format .pdf ou .jpeg :
Afin d'éviter un allongement des délais de traitement de votre dossier, une attention particulière doit être portée à la qualité des fichiers transmis
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Copie de RECTO de la pièce d'identité en cours de validité
- Carte nationale d'identité
 Passeport Titre de séjour à l'adresse de domicile sans mention restrictive à l'exercice de l'activité de conducteur de taxi
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Copie du VERSO de la pièce d'identité en cours de validité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Copie du RECTO du permis de conduire en cours de validité
Permis de conduire de catégorie B français, ou délivré par un autre Etat membre de l'UE enregistré au FNPC, en cours de validité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Copie du VERSO du permis de conduire en cours de validité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Copie du justificatif de domicile du conducteur de moins de 3 mois
 - Quittance de loyer - Facture d'eau, ou échéancier de facturation d'eau, de gaz ou électricité - Avis d'impôt sur les revenus
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Si hébergement par tiers, joindre la copie du RECTO de la pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité

- Carte nationale d'identité
- Passeport

Formulaire de demande de mobilité pour la carte professionnelle de conducteur de taxi - Titre de séjour à l'adresse de domicile
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Si hébergement par tiers, joindre la copie du VERSO de la pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Si hébergement par tiers, joindre la copie de l'attestation d'hébergement de l'hébergeant
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Si hébergement par tiers, joindre le justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois
 - Quittance de loyer - Facture d'eau, ou échéancier de facturation d'eau, de gaz ou électricité - Avis d'impôt sur les revenus
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Copie de la photo d'identité
La photo d'identité doit être aux normes de l'ANTS : format 35 x 45mm, fond uni, de couleur claire (pas de fond blanc), tête nue, visage découvert Le fichier transmis doit être impérativement au format JPEG
Toute photo non conforme sera rejetée et fera l'objet d'une nouvelle demande
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Copie de la signature
La signature doit être faite avec un stylo NOIR, sur un fond blanc Le fichier transmis doit être impérativement au format JPEG
Toute image non conforme sera rejetée et fera l'objet d'une nouvelle demande
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Si votre attestation d'aptitude physique n'est plus valide, joindre la copie du certificat médical (CERFA n° 14880*01 ou 14880*02) établi depuis moins de 2 ans, délivré par un médecin agréé par une préfecture, avec la mention Taxi cochée, ainsi que l'aptitude à la conduite de véhicules du "groupe lourd" pour le CERFA n° 14880*02
https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14880.do
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Si votre carte taxi a été délivrée depuis plus de 5 ans, joindre l'attestation de suivi de la formation continue de conducteur de taxi en cours de validité dispensée au sein d'un centre de formation agréé
Informations sur la formation de mobilité géographique
J'atteste sur l'honneur avoir passé le stage de formation à la mobilité géographique au sein d'un centre agréé situé dans le département où je souhaite poursuivre mon activité de taxi Cochez la mention applicable Oui

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie de l'attestation de suivi de la formation à la mobilité géographique de conducteur de taxi

☐ Non